

Les ouvrages étaient implantés sur la partie amont de la Loire sur la commune de Pleumartin, sur un secteur de cours d'eau dont le lit avait été curé et recalibré dans les années 1960 mais non rectifié, d'où la présence de méandres très intéressants du point de vue morphologique.

Les travaux ont été effectués dans le cadre de la deuxième phase de travaux du CRE Affluents Creuse 86.

Maître d'Ouvrage : Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe

Date des travaux : 10 mars 2010



Seuil avant travaux (photo : SIAG)

Présentation des objectifs de l'action réalisée ou des travaux effectués :

Les seuils avaient une hauteur de chute cumulée de 5,26 m sur 930 ml, d'où un impact considérable sur la morphologie de la Loire et sur la continuité piscicole et sédimentaire.

Descriptif technique des travaux réalisés :

Arasement des 10 ouvrages à la pelle, avec réutilisation des gravats (pierres maçonnées) non ferraillées pour combler les fosses de dissipation en aval des ouvrages.

Ces travaux seront suivis d'une recharge granulométrique en matériaux alluvionnaires sur 1050 ml, accompagnée de travaux annexes comme la pose de clôtures, la réalisation de plantations, de gués et d'abreuvoirs.

Etat des lieux :

Avant : uniformisation des profils d'écoulement, largeur du lit surdimensionnée, accumulation de sédiments en amont des ouvrages supérieure à 1 mètre par endroits.

Après : une semaine après travaux, l'évolution est rapide. Le cours d'eau retrace déjà naturellement son profil en fonction de sa capacité d'écoulement.

Aspects administratifs et financiers du projet :

Travaux financés à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, 25 % par le Département de la Vienne et 25 % par le SIAG.

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande :

Autorisations, cahier des charges...

Commentaires :

Un suivi de la morphologie a été réalisé avant travaux et sera poursuivi après travaux par le SIAG en collaboration avec l'ONEMA afin d'évaluer l'impact de la suppression des ouvrages sur la morphologie de la Loire.

Contact : Mickaël MARTIN, SIAG, 05 49 84 13 53 –
06 87 64 67 01



Seuil immédiatement après arasement
(photo : SIAG)